

MARCHE PUBLIC
DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER D'AMPHITHEATRE
Variante → avec démontage et enlèvement de l'existant
(Consultation lancée pour la passation d'un marché selon la procédure adaptée,
Référéncée 2018 / 01, en application du Code des marchés publics)

Personne publique contractante:

Dénomination : Lycée Polyvalent SAINT EXUPERY – SAINT RAPHAEL

Type d'acheteur public : Etat :
Collectivité territoriale :
Etablissement Public Local d'Enseignement

Adresse - ville - Pays : 270 Avenue de Valescure – CS 70320 - 83703 Saint Raphael Cedex

Téléphone : 04 94 19 72 95 - **email :** gestionnaire.0830042v@ac-nice.fr

Objet du marché : Le marché à conclure, est un marché ordinaire de fourniture et d'installation de mobilier d'amphithéâtre, passé selon la procédure adaptée.

Date de rédaction du C.C.T.P : Mercredi 30 mai 2018

DELAI DE REPONSE : 30 Juin 2018 A 18 HEURES (DELAI DE RIGUEUR)

Personne responsable du marché : Monsieur CHEVALIER Philippe, Proviseur

Personne à contacter pour tout complément d'informations et responsable du suivi de l'exécution du présent marché:

M. l'Adjoint - Gestionnaire E. LAURAUX - ☎ : 06 19 166 761

Le présent C.C.T.P comporte 6 articles numérotés de 1 à 6 et 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUE ET OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL

2.1 Démontage et enlèvement du mobilier existant → Variante

2.2 Nature du matériel

2.3 Etat du matériel, caractéristiques et Garantie

2.4 Dimensions du matériel

2.5 Conformité aux normes et règlement

ARTICLE 3 : LIVRAISON, INSTALLATION ET GARANTIE DU MATERIEL

→ Possibilité d'une variante

ARTICLE 4 : OBLIGATION D'INFORMATION

ARTICLE 5 : CRITERES D'APPRECIATION

ARTICLE 6 : PRIX, PAIEMENTS

ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHE

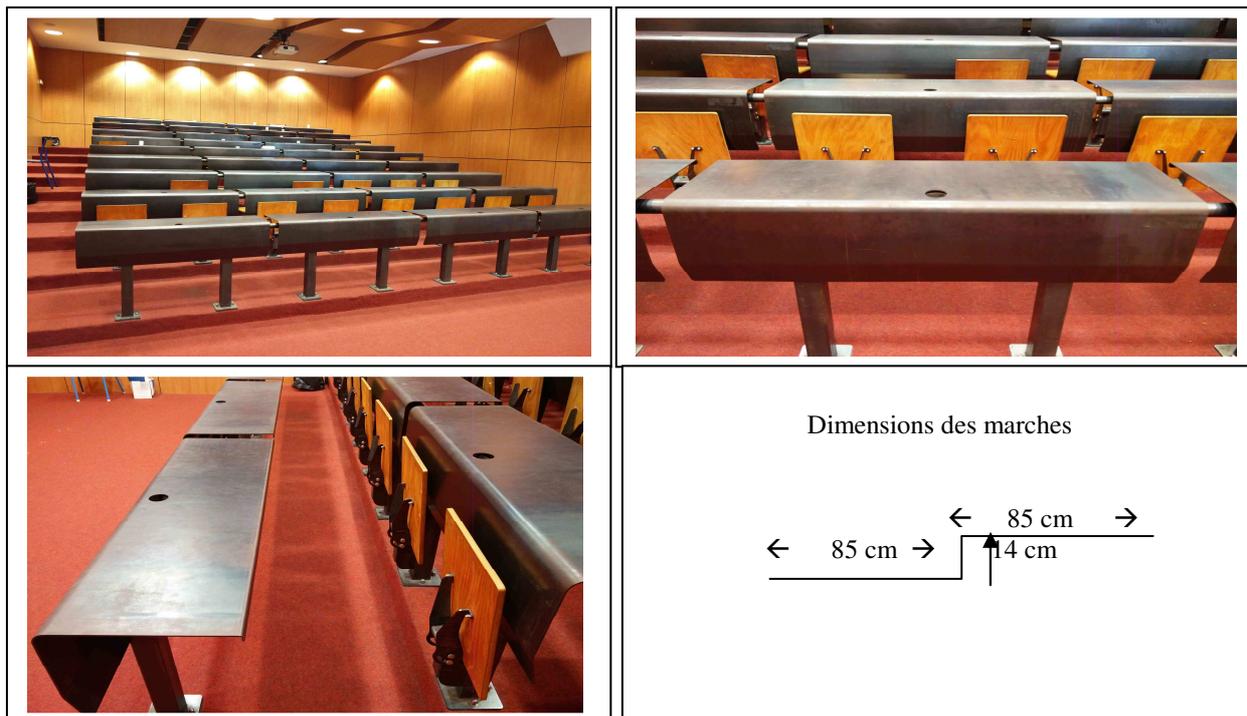
Les stipulations du présent CCTP concernent, la fourniture et l'installation d'un mobilier spécifique pour équiper un amphithéâtre existant.

Variante → démontage et enlèvement du mobilier existant

Configuration actuelle décrite ci dessous

- **72 Places assises :**
 - **9 rangées de 8 places = 72 places**
 - **72 assises relevables avec 36 (2 places) pupitres fixes**
 - **4 blocs de 2 places par rangées**

Photos de l'amphithéâtre actuel



ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA PRESTATION

2.1 Enlèvement du mobilier existant **Variante**

- Démontage des 36 blocs biplaces
- Evacuation des 36 blocs biplaces

2.2 Nature du matériel à fournir

- **72 ensembles fauteuils / tablettes relevables**
- **Ou 36 ensembles biplaces**

→ A titre d'exemple



- Siège rabattable automatiquement
- Structure portante → châssis en acier
- Dossier et siège, profilé, ergonomique, bords arrondis.
- Pupitre pliable en hêtre multipli, d'une épaisseur mini de 14 mm, ajustable horizontalement
- Un panneau avant masquant
- Un panier robuste et esthétique en acier chromé (option)
- Fixation sur plancher avec marches (béton)

2.3 Etat du matériel, caractéristiques et Garantie

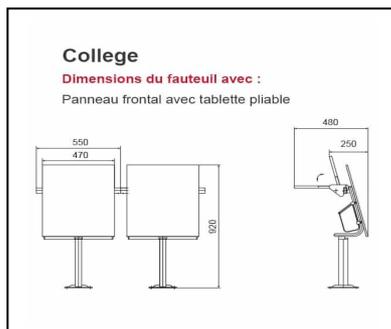
Le matériel doit être neuf.

La garantie est au minimum de 2 ans, pièces, main d'œuvre et déplacements

- Classement de réaction et de résistance au feu en conformité avec les normes EN 1021-1:2006 et EN 1021-2:2006 délivré par un laboratoire certifié.
- Classement de réaction et de résistance au feu et aux émanations des produits de combustion toxique, en conformité à la norme PN-88/B-02855, délivré par un laboratoire certifié.
- Agrément Hygiène délivré par l'Institut National d'Hygiène.
- L'agrément solidité pour la sécurité d'utilisation selon la norme EN 12727:2004

2.4 Dimensions du matériel

A titre indicatif et d'exemple



Le respect des dimensions est impératif, car le matériel doit entrer dans un espace bien déterminé. **Largeur de la marche est de 85 centimètres**

Une visite préalable est nécessaire pour bien évaluer les besoins spécifiques

2.5 Conformité aux normes, règlements et exigences environnementales

Les matériels fournis seront garantis conformes aux normes françaises en vigueur et à la marque CE et certifié ISO 14001.

Les matériels proposés seront conformes aux exigences environnementales et devront satisfaire aux spécifications techniques définies par les certifications officielles (éco labels, autres signes de qualité, ou production de tout autre moyen prouvant l'équivalence). Notamment les matériaux, les processus de production, la durée de vie et les conditions de recyclage des équipements proposés seront examinés par les membres de la commission. Les candidats fourniront l'ensemble des documents permettant le jugement de leur offre par rapport à ces exigences.

ARTICLE 3 : LIVRAISON, INSTALLATION ET GARANTIE DU MATERIEL

3.1 La livraison :

La livraison du matériel doit être impérativement assurée pour la fin de semaine 42.

Un délai de 4 semaines maximum est à respecter, après l'envoi du bon de commande au candidat retenu. En effet la commande sera envoyée au candidat semaine 36 ou 37.

Aucune livraison partielle ne sera admise.

Les matériels sont livrés dans les locaux de l'établissement preneur à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent Saint Exupéry

270 Avenue de Valescure

CS 70328

83703 Saint Raphael Cédex

Horaires d'ouverture de l'établissement preneur : de 8 heures 00 à 18 heures du lundi au vendredi.

3.2 L'installation :

Elle comprend :

- le démontage et l'enlèvement des mobiliers existants → **variante**
- l'installation et montage de l'ensemble des mobiliers
- le nettoyage du chantier

Une variante est possible → avec démontage et enlèvement des mobiliers existants.

3.3 La garantie du matériel :

Cette prestation est obligatoire et s'appliquera à l'ensemble du matériel, pièces (hors pièces d'usure), main d'oeuvre et déplacements pour une durée minimum de 2 ans. Elle prendra effet dès le jour de l'installation. Le titulaire fera connaître clairement et précisément les services et le champ des prestations inclus dans le cadre de la garantie dans un mémoire. Enfin, les prestations éventuelles de maintenance et de réparation seront décrites également.

ARTICLE 4 : OBLIGATION D'INFORMATION

La documentation commerciale et technique est fournie en français, en un exemplaire.

Dans le cadre de ce marché public, l'obligation d'information est due par les candidats.

L'obligation d'information revêt les obligations suivantes :

1. Obligation de renseignements: le professionnel doit fournir suffisamment d'informations à la personne publique, pour que celle-ci puisse décider en toute connaissance de cause. Les candidats doivent :

- fournir les renseignements nécessaires sur les services proposés,
- indiquer les spécifications techniques, ...
- fournir les notices explicatives avec des informations suffisantes,

2. Obligation de mise en garde : les candidats devront mettre en garde l'établissement sur certains points susceptibles d'influer sur sa décision en, par exemple, attirant son attention sur certains éléments présentant des risques, ou des difficultés compte tenu de l'utilisation prévue des matériels. Les candidats devront également avertir l'établissement d'éventuelles incohérences ou oublis dans le présent CCTP.

ARTICLE 5 : CRITERES D'APPRECIATION

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Qualité du produit 40%
- Qualité des services associés (garantie) 10%
- Qualité des conditions de livraison 10%
- Prix 40%

○ Bien indiquer les prix avec et sans variante

5 % supplémentaires seront accordés pour tout candidat s'engageant à reverser une Taxe d'apprentissage au Lycée Saint Exupéry.

Le lycée se réserve le droit de déclarer la présente consultation infructueuse notamment dans les cas suivants :

- performances jugées trop faibles
- caractéristiques non conformes
- prix supérieur à la subvention allouée

ARTICLE 6 : PRIX, PAIEMENTS

6.1 Modalités :

L'offre a une durée de validité de 90 jours après la fin de période de consultation. Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois de juin 2018. Ils sont globaux et forfaitaires et englobent la totalité des prestations.

Ils sont réputés fermes et définitifs pour la totalité des prestations. Le montant du règlement est calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement par le lycée des pièces de mandatement.

Le règlement s'effectue par virement bancaire après constatation du service fait de l'ensemble des prestations.

6.2 Délais de paiement :

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement. La facture sera payée par mandat administratif (service fait).

Fait à SAINT RAPHAEL, le mercredi 30 Mai 2018

La personne responsable du marché

Philippe CHEVALIER